



REGLEMENT

Le Campus a un incroyable Talent 2024

Article 1 - Présentation/objet de la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent »

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté organise une soirée "le Campus a un Incroyable Talent" (LCAUIT). Cette soirée a pour objectifs de :

- Valoriser l'expression artistique
- Permettre aux étudiants de se produire sur scène

Article 2 - Candidats

Peuvent s'inscrire à la compétition tous les étudiants majeurs des campus universitaires (les professionnels ne peuvent pas participer). Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupe. Les candidats mineurs peuvent se présenter si un responsable légal fournit une autorisation écrite.

Article 3 - Organisation

La participation à la soirée LCAUIT est entièrement gratuite. Les candidats devront s'inscrire via un <u>formulaire</u> <u>en ligne</u> qui devra être rempli avant le samedi 31 décembre 2023, 23h59. La validation de l'inscription est soumise à la réception de la vidéo téléchargeable demandée à la dernière question du Googleform ou son envoi par mail à l'adresse suivante :

viedescampus.dijon@crous-bfc.fr

Article 4 - Sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront étudiés par le service vie des campus du Crous BFC. Sept candidats ou groupes seront retenus pour participer à la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent », le 28 mai 2024, au théâtre de la Bouloie à Besançon.

Article 5 - Déroulement de la compétition

Les sept candidats seront invités à participer à la soirée, le 28 mai 2024, au théâtre de la Bouloie à Besançon et disposeront chacun de 3 minutes pour effectuer leur prestation. Cette prestation aura lieu en public et devant un jury composé de représentants du Crous BFC et de l'université. A l'issue du passage de tous les candidats :

- Vote du jury
- Vote du public via application mobile

Le candidat ayant récolté le maximum de votes sera désigné vainqueur de la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent ».

Article 6 - Horaires

Un créneau sera dédié à l'installation et aux divers préparatifs des candidats : le 28 mai 2024 au théatre de la Buloie à Besançon. Les participants seront ainsi convoqués à une heure précise (entre 14h et 18h) selon leur ordre de passage. La soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent » débutera à 19h00.

Article 7 - Récompenses

1er prix : 400€
2ème prix : 200€
3ème prix : 100€

Article 8 - Droit à l'image

Les organisateurs sont autorisés à communiquer et à diffuser photos et vidéos pour assurer la communication et la promotion de la soirée sauf avis contraire des candidats lors de l'inscription. Ce droit à l'image ne donnera lieu à aucune contrepartie financière. Pour les candidats mineurs, un responsable légal doit fournir une autorisation écrite.

Article 9 – Conditions techniques des sélections

Une sono, un éclairage, des micros seront mis à disposition de tous les candidats par l'organisation. Un technicien son sera également présent. L'organisateur décline toute responsabilité quant au matériel appartenant aux candidats. Tout matériel supplémentaire sera pris en charge par le candidat.

Article 10 - Adhésion à la soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent »

Le fait de participer à la compétition entraîne l'acceptation totale du présent règlement. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par le rejet du candidat. Les organisateurs se réservent le droit, dans l'intérêt de la manifestation, de modifier le présent règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'événement fortuit ou de force majeure.

RAPPEL: Calendrier des inscriptions

- 26 septembre 2023 : ouverture des inscriptions
- 31 décembre 2023 : clôture des inscriptions et date limite d'envoi de la vidéo
- A partir du 12 janvier 2024 : sélection des candidats
- 28 mai 2024 : soirée « Le Campus A Un Incroyable Talent »

Pour d'autres informations, vous pouvez contacter le service animation de la vie étudiante au Crous BFC, direction de la vie étudiante ou par mail à <u>viedescampus.dijon@crous-bfc.fr</u>